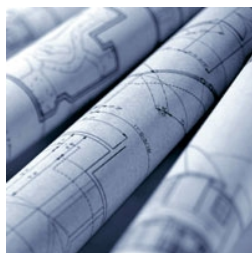


Quelle juste rémunération pour la maîtrise d'œuvre ?

Article paru sur le site achatpublic.info

11/03/2014



Alors que les architectes ont récemment envoyé une lettre à tous les préfets pour les alerter du pressurage des prix pratiqué dans le secteur public, la rédaction a demandé à Valérie Décot, architecte et l'une des initiatrices de la campagne de sensibilisation auprès des préfets, d'expliquer comment évaluer correctement la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Comment choisir correctement son maître d'œuvre ? La réponse est loin d'être facile à trouver car de nombreux paramètres entrent en ligne de compte dans un projet architectural où chaque opération est particulière. Il n'en demeure pas moins que le respect de certains principes permet de s'approcher de cet objectif. Pour Valérie Décot, architecte marseillaise, présidente du syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône, faire une « bonne pioche » implique de repartir des fondamentaux. A savoir : réfléchir au projet, l'avoir défini avec précision, car « plus les missions sont précises, plus le prix est juste. » Déterminer ensuite le profil de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont la collectivité a besoin pour le réaliser. Enfin, évaluer les délais correctement. La remarque paraît évidente. Et pourtant...

Plus les missions sont précises, plus le prix est juste

« Un élu devrait toujours acheter cette prestation comme s'il s'agissait de sa propre maison, commence par expliquer l'architecte. Le but premier du projet, c'est de satisfaire les usagers, et la finalité de l'achat, c'est de concevoir une enveloppe qui respecte le paysage urbain, paysager ou patrimonial, voire le transcende, et qui satisfait les gens qui vont beaucoup la fréquenter, au meilleur prix pour la collectivité. Ce n'est pas le choix du maître d'œuvre le moins cher et aux délais les plus courts qui favorisera l'économie du projet, prévient-elle. Le maître d'ouvrage doit toujours garder à l'esprit qu'il achète de la matière grise et du temps passé. Il est donc indispensable d'évaluer le mieux possible le délai estimé pour faire réaliser l'opération et les compétences qui y seront associées. C'est ainsi que le juste prix peut être déterminé. Un projet traité par un stagiaire n'a forcément pas le même prix et la même qualité qu'un projet réfléchi par trois architectes à temps plein. »

S'aider de la grille de la MICQP



Valérie DÉCOT

Comment évaluer ces compétences ? « Cela se voit par les formations continues suivies par les professionnels, la qualité des constructions qui ont déjà été réalisées. Je sais que ça fait hurler certains de mes confrères, mais un maître d'ouvrage peut demander les attestations de sinistralité des candidats à la MAF, les attestations des maîtres d'ouvrage qui ont travaillé avec eux par le passé. Il faut faire l'effort de décortiquer les moyens du cabinet d'architecture et pratiquer une proportionnalité entre l'importance de l'opération, ses délais et l'envergure du cabinet d'architecture. Il est clair qu'une seule personne ne peut pas tout faire », répond la spécialiste. Quand les éléments fondamentaux sur le projet sont précisés, l'architecte peut alors calculer son coût horaire.

Le temps passé en fonction du nombre et du niveau de compétence des personnes chargées de l'opération

Il l'estime en fixant le nombre de collaborateurs nécessaires, le temps qu'il faudra dédier à l'opération et en intégrant le coût de fonctionnement de l'agence calculé sur les frais généraux annuels ramenés à l'heure augmenté du coût de chaque collaborateur rémunéré selon la convention collective. « Je rappelle que les maîtres d'ouvrage sont tenus, de leur côté, de voter un budget et d'obtenir le financement correspondant, lequel aura été chiffré au préalable en fonction du résultat des diagnostics et des investigations préliminaires issues du contexte, mentionne Valérie Décot. Cela permet d'éviter les dérapages qui plongent la maîtrise d'œuvre dans l'insécurité. Le calcul estimé peut être comparé à la fourchette obtenue par la grille de la MIQCP [ndlr mission interministérielle de la qualité pour construction publique]. La mission met à disposition des personnes publiques un site web permettant d'évaluer le montant des honoraires en ligne. »

Faire un MAPA en deux tours

Autre élément gage de qualité : la discussion. « A l'UNSA [ndlr union nationale des syndicats français d'architecture] des Bouches-du-Rhône, nous prônons le MAPA en deux tours. C'est la meilleure des procédures, avec une première sélection basée sur les références, les compétences et les moyens des candidats, puis un entretien avec les équipes présélectionnées. Suivi d'un second tour de négociation avec ceux qui ont été choisis pour peaufiner les offres. Un élu doit parler avec les équipes pour s'assurer qu'elles ont compris ses attentes. C'est à l'oral qu'un architecte fait passer son projet.

C'est à l'oral qu'un architecte fait passer son projet

Dans notre métier, il ya énormément de choses qui sont traitées à l'oral. La relation entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage est une relation de confiance qui nécessite de se parler », conclut-elle. Valérie Décot est particulièrement active sur le front de la défense d'une architecture de qualité qui va de pair avec une rémunération décente de son métier. Elle a notamment participé à la rédaction d'un fascicule intitulé « l'architecture : chronique d'une mort annoncée » en septembre dernier et fait partie des initiateurs de la campagne de sensibilisation des préfets à la dégradation des conditions d'exercice de la maîtrise d'œuvre.

Sandrine Dyckmans

[Voir les articles de cet auteur](#)